

Compte-rendu

Séance du 5 décembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le cinq décembre à 21h00, les membres du conseil municipal, se sont réunis à la mairie de Beauvais sur Tescou sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L 2121-08 et L 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation : 30 novembre 2017

ETAIENT PRÉSENTS : MM. Bernard EGUILUZ, Maire, Patrick FRACASSIN, Mme Marie-Claire CARME adjoints, MM Marcelino DIJOUX, Jean-Claude MARTINEZ, Franck PRADIER, Jean-François ROQUES et Florian BELOT

Après vérification du quorum, M. Bernard EGUILUZ, Maire de Beauvais sur Tescou, ouvre la séance et désigne M. Franck PRADIER comme secrétaire de séance.

Approbation du précédent procès-verbal

Le procès-verbal du conseil municipal en date du 7 novembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour

1. Projet communal
2. Assainissement collectif
3. Gestion des cimetières
4. Travaux Presbytère
5. Questions diverses

Monsieur le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour concernant l'urbanisme.

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité.

1 – URBANISME

Évolution de la carte communale en PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

Le code de l'urbanisme impose des règles de constructibilité plus restrictives : l'habitat dispersé, conformément à la nouvelle législation, doit être préservé de nouvelles constructions.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), oblige les communes à réduire l'espace constructible et à déclasser les terrains à bâtir. Cependant, les terrains constructibles seront maintenus dans les « dents creuses » (les dents creuses représentent un espace non construit entouré de parcelles bâties).

Monsieur le Maire présente la carte communale (approuvée par délibération du Conseil Municipal le 31 janvier 2008) qui doit être modifiée. Une réunion se tiendra le mardi 12 décembre 2017 à 21h, afin de préparer un nouveau Plan Local d'Urbanisme qui doit être transmis, début janvier, au comité de pilotage en charge d'élaborer le futur projet.

2 – PROJET COMMUNAL

Les frais de géomètre (Sogexfo), pour l'acquisition du terrain GARCIA et la création de 4 terrains à bâtir s'élève à 1 947 € HT.

La commission « aménagement » se réunira le mardi 9 janvier 2018 à 21h, pour finaliser certains détails sur la tranche 1 du projet.

3 – ASSAINISSEMENT COLLECTIF

DEL2017 34 : Budget assainissement collectif

Dans le cadre de la préparation au transfert de la compétence assainissement à la communauté de communes une démarche départementale a été engagée visant à **doter les budgets assainissement de l'autonomie financière.**

Aussi, il est demandé d'adopter une délibération allant dans ce sens et établissant que le budget assainissement ne soit plus un budget annexe mais un budget autonome. Cette modification doit être effective au 01/01/2018.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décident :

- De rendre le budget assainissement en un budget autonome
- De prendre en compte cette modification à compter du 1^{er} janvier 2018

Pour rendre autonome le budget assainissement, il convient de le présenter en équilibre. Monsieur le Maire informe que le budget assainissement est déficitaire de 16 463.98 €.

Malgré l'augmentation de la redevance 2017 (recettes de 5 673 €) et l'augmentation de la subvention attribuée de l'agence de l'eau (3 552 €), il sera nécessaire de voter une subvention d'équilibre afin de combler le déficit.

La commune dispose de 8 915.39 € sur le budget communal au chapitre 65 (autres charges de gestion courante). La subvention d'équilibre s'élèvera à : $16\,463.98\text{ €} - 8\,915.39\text{ €} = 7\,548.59\text{ €}$

La délibération sera prise lors du prochain Conseil Municipal.

4 – GESTION DES CIMETIÈRES

Monsieur le Maire propose de mener une réflexion sur la gestion des cimetières et se fixer comme objectif, au 1^{er} semestre 2018 :

- Terminer la procédure de constat d'abandon et de reprise de concessions « abandonnées », entreprise en 2010 par le précédent Conseil Municipal,
- Elaborer et mettre en place un règlement municipal du cimetière
- Instaurer éventuellement une taxe « réunion de corps et superposition de corps »

5 – TRAVAUX PRESBYTÈRE

Chauffage défaillant :

Monsieur le Maire sollicite la commission des bâtiments afin de faire une expertise sur le poêle et la cheminée et de procéder rapidement aux réparations pour permettre à Monsieur L'ABBE Roucan Georges de se chauffer en toute sécurité.

6 – QUESTIONS DIVERSES

Vœux du Maire :

Le Conseil Municipal valide la date du samedi 20 janvier 2018 à 18h.

A cette occasion du traditionnel vœu du Maire, il sera remis à Monsieur Georges ROQUES, le diplômé de Maire Honoraire. Cette distinction honore sa carrière municipale exceptionnelle, 37 ans au conseil Municipal dont 4 mandats de Maire.

Gestion et utilisation du terrain multisports :

Le terrain multisports est à présent opérationnel. Marcelino DIJOUX informe le Conseil que des utilisateurs demandent à profiter de l'éclairage.

Monsieur le Maire regrette qu'aucune association (parents et adolescents) n'ai pu se constituer pour gérer le fonctionnement du terrain multisports. L'éclairage du terrain a été coupé en amont du coffret, pour des raisons de sécurité (la porte du coffret électrique a été forcé et les fils arrachés et mis à nus).

D'autre part, Monsieur le Maire considère que tout ne peut pas être gratuit et financé par la commune. Il serait normal de demander, aux usagers utilisant le terrain la nuit, une petite participation afin de contribuer au coût de l'éclairage.

Après débat, le Conseil Municipal, dans sa grande majorité, décide de mettre à disposition gratuitement l'éclairage jusqu'à 22h.

A prévoir donc la réparation, la modification et la mise en sécurité de l'installation électrique dans les meilleurs délais (devis).

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire, Bernard EGUILUZ, clôt la séance du conseil municipal de Beauvais sur Tescou à **23h45**.

Le Secrétaire

Le Maire
Bernard EGUILUZ

Signatures des membres présents :

Bernard EGUILUZ	
Patrick FRACASSIN	
Marie-Claire CARME	
Marcelino DIJOUX	
Jean-Claude MARTINEZ	
Franck PRADIER	
Jean-François ROQUES	
Florian BELOT	